

463203-2026 - Kompetizzjoni

Franza – Servizi ta' tiswija u tal-manutenzjoni ta' l-escalaturi – MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DE 108 ESCALIERS MECANQUES DE MARQUE OTIS 513 NPE ET DE 16 TROTTOIRS ROULANTS DE MARQUE KONE, THYSSEN ET OTIS
OJ S 127/2026 06/07/2026

Avviż tal-kuntratt jew tal-konċessjoni – reġim standard
Servizzi - Provvisti

1. Xerrej

1.1. Xerrej

Isem uffiċjali: RATP

Email: ivan-percy.agossou@ratp.fr

Tip legali tax-xerrej: Impriża pubblika

Attività tal-entità kontraenti: Servizi ferrovjarji

2. Proċedura

2.1. Proċedura

Titlu: MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DE 108 ESCALIERS MECANQUES DE MARQUE OTIS 513 NPE ET DE 16 TROTTOIRS ROULANTS DE MARQUE KONE, THYSSEN ET OTIS

Deskrizzjoni: La présente consultation a pour objet la maintenance préventive et corrective d'escaliers mécaniques de marque OTIS 513 NPE et de 16 trottoirs roulants (OTIS, KONE, THYSSEN) en service sur le réseau RATP. Le Titulaire s'engage à effectuer la surveillance, le maintien, l'entretien, le dépannage et le bon fonctionnement régulier des appareils conformément aux prescriptions de sécurité en la matière. Il assure l'ensemble des prestations nécessaires à l'accomplissement de sa mission principale de maintenance des équipements à savoir : - La maintenance préventive et corrective - La fourniture et le remplacement de pièces - Le maintien en conformité réglementaire ; - Le reporting et le suivi technique ; La qualité des prestations conditionne la modulation de la rémunération en fonction de l'appréciation des résultats. La RATP se laisse la possibilité d'internaliser la maintenance d'une partie ou tous les trottoirs roulants sur la durée du marché. La présente consultation donnera suite à un accord-cadre à bons de commande pour une durée de 24 mois fermes reconductible tacitement une (1) fois par période de 24 mois, soit une durée maximum de 48 mois (24 mois + 24 mois), à compter de la date du 1er Ordre de Livraison ou de Service (OLS) émis par la RATP. La description détaillée de l'ensemble des prestations à réaliser est indiquée dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du présent Marché. Les conditions de réalisation de l'ensemble des prestations à réaliser sont décrites dans le Cahier des Conditions Particulières de Réalisation (CCPR) du présent Marché. Le présent marché comporte une obligation de résultat en tenant compte des contraintes et exigences de la RATP, le Titulaire doit en permanence adapter ses prestations selon l'évolution des besoins, du trafic, des contraintes et des structures de la RATP.

Identifikatur tal-proċedura: 66ac1306-2f0d-422f-8b2b-08ca2ccc461a

Avviż preċedenti: 340746-2021

Identifikatur intern: DHA_2026M2E21670

Tip ta' proċedura: Innegożjata bil-pubblikazzjoni minn qabel ta' sejha għall-kompetizzjoni/għall-kompetizzjoni bin-negożjar

Il-proċedura hija aċċellerata: le

2.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Servizi

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 50740000 Servizi ta' tiswija u tal-manutenzjoni ta' l-eskalaturi

Klassifikazzjoni addizzjonali (cpv): 42419530 Partijiet ta' eskalaturi

2.1.2. Post tal-prestazzjoni

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Paris (FR101)

Pajjiż: Franza

Informazzjoni addizzjonali: Paris et Ile de France

2.1.4. Informazzjoni ġenerali

Bażi legali:

Direttiva 2014/25/UE

2.1.6. Raġunijiet għall-eskluzjoni

Sors tal-motivi għall-eżklussjoni: Avviż

Raġunijiet purament nazzjonali għall-eskluzjoni: Tous les cas d'exclusion de la procédure sont prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique, et sont attestés sur l'honneur par le candidat dans le formulaire DC1. A défaut de DC1 le candidat doit fournir une attestation sur l'honneur.

5. Lott

5.1. Lott: LOT-0001

Titlu: MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DE 108 ESCALIERS MECANQUES DE MARQUE OTIS 513 NPE ET DE 16 TROTTOIRS ROULANTS DE MARQUE KONE, THYSSEN, OTIS

Deskrizzjoni: La présente consultation a pour objet la maintenance préventive et corrective d'escaliers mécaniques de marque OTIS 513 NPE et de 16 trottoirs roulants (OTIS, KONE, THYSSEN) en service sur le réseau RATP. Le Titulaire s'engage à effectuer la surveillance, le maintien, l'entretien, le dépannage et le bon fonctionnement régulier des appareils conformément aux prescriptions de sécurité en la matière. Il assure l'ensemble des prestations nécessaires à l'accomplissement de sa mission principale de maintenance des équipements à savoir : - La maintenance préventive et corrective - La fourniture et le remplacement de pièces - Le maintien en conformité réglementaire ; - Le reporting et le suivi technique ; La qualité des prestations conditionne la modulation de la rémunération en fonction de l'appréciation des résultats. La RATP se laisse la possibilité d'internaliser la maintenance d'une partie ou tous les trottoirs roulants sur la durée du marché. La présente consultation donnera suite à un accord-cadre à bons de commande pour une durée de 24 mois fermes reconductible tacitement une (1) fois par période de 24 mois, soit une durée maximum de 48 mois (24 mois + 24 mois), à compter de la date du 1er Ordre de Livraison ou de Service (OLS) émis par la RATP. La description détaillée de l'ensemble des prestations à réaliser est indiquée dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du présent Marché. Les conditions de réalisation de l'ensemble des prestations à réaliser sont décrites dans le Cahier des Conditions Particulières de Réalisation (CCPR) du présent Marché. Le présent marché comporte une obligation de résultat en tenant compte des contraintes et exigences de la RATP, le Titulaire doit en permanence adapter ses prestations selon l'évolution des besoins, du trafic, des contraintes et des structures de la RATP.

Identifikatur intern: DHA_2026M2E21670

5.1.1. Għan

Natura tal-kuntratt: Servizi

Natura addizzjonali tal-kuntratt: Provvisti

Klassifikazzjoni prinċipali (cpv): 50740000 Servizi ta' tiswija u tal-manutenzjoni ta' l-eskalaturi

Klassifikazzjoni addizzjonali (cpv): 42419530 Partijiet ta' eskalaturi

Għażliet:

Deskrizzjoni tal-għażliet: La RATP se réserve la possibilité de faire réaliser des prestations similaires par le Titulaire du marché dans les conditions énoncées à l'article R2122-7 du Code de la Commande publique.

5.1.2. Post tal-prestazzjoni

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Paris (FR101)

Pajjiż: Franza

Informazzjoni addizzjonali: Paris et Ile de France

5.1.3. Tul ta' żmien stmat

Tul ta' żmien: 4 Snin

5.1.4. Tiġdid

Numru massimu ta' tiġdid: 0

5.1.6. Informazzjoni ġenerali

Dan huwa akkwist rikorrenti

Deskrizzjoni: Besoin récurrent faisant l'objet de renouvellement tous les 4 ans en moyenne.

Parteċipazzjoni riżervata:

Il-parteċipazzjoni mhijiex riżervata.

Iridu jingħataw l-ismijiet u l-kwalifiki professjonali tal-istaff assenjat biex iwettaq il-kuntratt: Ma hemmx għalfejn tingħata

Proġett ta' akkwist mhux iffinanzjat mill-Fondi tal-UE

L-akkwist huwa kopert mill-Ftehim dwar l-Akkwisti Pubbliċi (GPA): iva

Dan l-akkwist huwa adattat ukoll għall-intrapriżi żgħira u ta' daqs medju (SMEs): iva

Informazzjoni addizzjonali: CTA G21 – Escaliers mécaniques G23 - Maintenance

Conformément à l'article R2161-23 du CCP, la RATP pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

5.1.9. Kriterji tal-għażla

Sors tal-kriterji ta' għażla: Avviż

Kriterju: Sigurtà tal-informazzjoni

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans l'imprimé DC1 (lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants) et DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME). Ces éléments pourront être fournis sur papier libre ou sur les imprimés disponibles sur le site du Ministère des Finances à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclarationducandidat> Dans le cas d'une réponse du candidat en groupement d'entreprises, chaque cotraitant devra fournir un formulaire DC2 (ou éléments équivalents ou DUME); le formulaire DC1 sera commun à tous les cotraitants. Ces documents, certificats ou attestations sont produits en langue française. La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants pourront être éliminés. Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Kriterju: Rekwiziti ekonomiċi jew finanzjarji oħra

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Capacité économique et financière Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans le formulaire DC2 (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME). Pour apprécier la capacité économique et financière, le candidat doit indiquer à la rubrique F1 du DC2 son chiffre d'affaires des 3 dernières années. Les candidats qui ne sont pas en mesure de présenter les références demandées peuvent justifier de leur capacité financière par tout autre moyen. Dans le cas où le candidat demande la prise en compte des capacités d'autres entreprises notamment en cas de sous-traitance ou de recours aux capacités de la maison mère, il devra justifier de ces capacités et du fait qu'il en disposera bien pendant toute l'exécution du marché par la production notamment soit d'un contrat soit d'un engagement écrit contraignant pour ces entreprises tierces. Le dernier CA des candidats représente au moins 1 fois le montant total annuel du marché considéré et estimé par la RATP. La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants pourront être éliminés. Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Kriterju: Referenzi fuq servizzi speċifiċi

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: Conformément à l'article L.2142-1 du CCP, les capacités techniques et professionnelles demandées doivent être nécessaires à l'exécution du prestations décrites au 2.1. Ces conditions de participation sont liées et proportionnées à l'objet du marché public ou à ses conditions d'exécution. Les entreprises candidates devront fournir les éléments contenus dans l'imprimé DC2 (ou éléments équivalents pour les candidats non établis en France ou DUME) ainsi que les documents ci-dessous : 1- Une description détaillée des prestations de service de maintenance, de réparation et d'entretien des escaliers mécaniques et ou des trottoirs roulants au cours des trois dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les services les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. Dans le cas où le candidat demande la prise en compte des capacités professionnelles d'autres entreprises notamment en cas de sous-traitance ou de recours aux capacités de la maison mère, il devra justifier de ces capacités et du fait qu'il en disposera bien pendant toute l'exécution du marché par la production notamment : soit d'un contrat (par exemple une déclaration de soustraitance signée par le candidat et un soustraitant) ; soit d'un engagement écrit de la part d'une entreprise tierce aux termes duquel celle-ci s'engage à exécuter une partie du marché pour le compte du candidat ; soit d'un engagement écrit de la part du candidat lui-même aux termes duquel celui-ci s'engage à recourir à une entreprise tierce nommément désignée pour l'exécution d'une partie du marché. Dans tous les cas, le contrat ou l'engagement écrit devra être accompagné de la preuve de la capacité techniques/professionnelle de l'entreprise tierce (fourniture des certificats de qualification de cette entreprise ou liste de références pour des prestations similaires). Si le candidat veut se prévaloir de la capacité technique /professionnelle d'un soustraitant, il doit fournir ces éléments qui sont nécessaires à l'appréciation de la capacité au stade de la candidature. Il ne peut pas se contenter d'éléments

déclaratifs. La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants pourront être éliminés. Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Kriterju: Medja annwali tal-impjegati

Deskrizzjoni tal-kriterju ta' selezzjoni: 2 Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ; Dans le cas où le candidat demande la prise en compte des capacités techniques /professionnelles d'autres entreprises notamment en cas de soustraction ou de recours aux capacités de la maison mère, il devra justifier de ces capacités et du fait qu'il en disposera bien pendant toute l'exécution du marché par la production notamment soit d'un contrat (par exemple une déclaration de soustraction signée par le candidat et un soustraitant), soit d'un engagement écrit de la part d'une entreprise tierce aux termes duquel celle-ci s'engage à exécuter une partie du marché pour le compte du candidat soit d'un engagement écrit de la part du candidat lui-même aux termes duquel celui-ci s'engage à recourir à une entreprise tierce nommément désignée pour l'exécution d'une partie du marché. Si le candidat veut se prévaloir de la capacité technique/professionnelle d'un soustraitant, il doit fournir ces éléments qui sont nécessaires à l'appréciation de la capacité au stade de la candidature. Il ne peut pas se contenter d'éléments déclaratifs.

Il-kriterji se jintużaw biex jintgħażlu l-kandidati li għandhom jiġu mistiedna għat-tieni stadju tal-proċedura

Informazzjoni dwar it-tieni stadju ta' proċedura b'żewġ stadji:

Il-proċedura se ssir fi stadji suċċessivi. F'kull stadju, xi parteċipanti jistgħu jiġu eliminati

5.1.10. Kriterji tal-għoti

Kriterju:

Tip: Prezz

Deskrizzjoni: Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

Kriterju:

Tip: Kwalità

Deskrizzjoni: La qualité n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

5.1.11. Dokumenti tal-akkwist

Lingwi li bihom id-dokumenti tal-akkwist huma disponibbli uffiċjalment: Franciż

Indirizz tad-dokumenti tal-akkwist: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

Mezz ta' komunikazzjoni ad hoc:

Isem: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

URL: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

5.1.12. Termini tal-akkwist

Termini tas-sottomissjoni:

Sottomissjoni elettronika: Permessa

Indirizz għas-sottomissjoni: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

Deskrizzjoni: Le candidat répond sur : <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html> En cas de difficulté technique/question, appeler la hotline depuis la France ou l'étranger au +33 1 46 09 56 72 ou via ratp@bravosolution.fr Le candidat se référera aux prérequis techniques disponibles sur la plateforme. Il sélectionne la consultation n°DHA_2026M2E21670 puis

candidate en ligne, et clique sur le bouton "Publier réponse". L'inscription est gratuite et nécessaire pour répondre et être informé en cas de modification de la consultation. Ce dépôt donne lieu à un AR mentionnant la date et l'heure de réception sur la plateforme. La candidature qui ne serait pas complètement chargée et publiée en ligne avant la date et heure limites, sera rejetée. Le candidat peut ne pas fournir l'ensemble des documents et renseignements demandés, hormis le DC1 (ou équivalent) qui sera remis sur la plateforme, à la condition que ceux-ci soient disponibles au moins un mois, accessibles directement et gratuitement par l'acheteur par le biais : d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, sous réserve de la garantie de confidentialité dudit espace. Le cas échéant, le candidat précisera dans son dossier toutes les informations nécessaires à la consultation de son dossier : si les documents ont déjà été transmis dans une précédente consultation, les éléments doivent demeurer valables. Le candidat indiquera la référence de la consultation pour laquelle les documents ont déjà été transmis. Pour les candidatures retenues, le lien permettant de télécharger le DCE définitif sera précisé dans le mail d'invitation à présenter une offre. Le candidat veillera à utiliser son compte fournisseur principal sur la plateforme. A défaut il veillera à mettre à jour ses coordonnées pour recevoir le DCE définitif. Dans le cas contraire, la RATP ne pourra être tenue pour responsable de la non réception d'informations ou documents liés à la procédure en cours. **INFORMATIONS IMPORTANTES :** En cas de dépôts successifs, seule sera retenue la dernière réponse déposée avant la date et heure limites de réception des candidatures/offres. Le candidat peut adresser, dans les délais impartis, une Copie de Sauvegarde (C.S) de sa candidature/offre sur support physique électronique ou sur support papier, par lettre recommandée avec AR avec obligatoirement la mention Copie de sauvegarde "à l'attention de M. Ivan Percy AGOSSOU _ Département M2E- LAC EM08 • 56 rue Roger Salengro, 94120 Fontenay sous Bois" ou remise à la RATP contre récépissé, du lundi au vendredi de 09h à 17h au LAC EM08 • 56 rue Roger Salengro, 94120 Fontenay sous Bois à l'attention de Ivan Percy AGOSSOU. Les réponses dématérialisées dans lesquelles un virus serait détecté ne feront pas l'objet d'une tentative de restauration. Elles seront réputées n'avoir jamais été reçues : les C.S seront alors examinées. En cas de remise hors délai des C.S, celles-ci seront réputées n'avoir jamais été reçues. Dans le cas où la C.S comporterait un ou des support(s) électronique(s) dans le(s)quel(s) un virus serait détecté, la candidature/offre du candidat sera définitivement rejetée. Les candidatures / offres par courriel ne sont pas admises. Les documents transmis au format .exe ne sont pas acceptés. Informations sur la réduction du nombre d'offres durant la négociation: Il sera fait recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des offres à négocier.

Lingwi li bihom jistgħu jiġu sottomessi offerti jew talbiet għall-partecipazzjoni: Franciż

Katalogu elettroniku: Permesssa

Huma meħtieġa firma jew siġill elettroniku avanzat jew kwalifikat (kif definit fir-Regolament (UE) Nru 910/2014)

Varjanti: Mhux permessa

Skadenza biex jintlaqgħu t-talbiet għall-partecipazzjoni: 14/07/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Ħin tal-Ewropa tal-Lvant, Ħin tas-sajf tal-Ewropa Ċentrali

Termini tal-kuntratt:

L-eżekuzzjoni tal-kuntratt għandha titwettaq fil-qafas ta' programmi ta' impjiegji protetti: Le Kundizzjonijiet relatati mat-twettiq tal-kuntratt: Les conditions d'exécution du marché sont indiquées dans les pièces contractuelles

Hu meħtieġ ftehim ta' kunfidenzjalità: le

Fatturazzjoni elettronika: Meħtieġa

Forma legali li għandha tittieħed minn grupp ta' offerenti li jingħata kuntratt: Les candidats ont la faculté de se présenter en groupement. Ils devront alors en préciser la forme (conjoint avec mandataire solidaire ou solidaire) et désigner le mandataire. Toutefois le candidat qui se présente en groupement ne peut pas se présenter également en qualité de candidat individuel et en tant que membre d'un autre ou de plusieurs autres groupements, ne peut également pas être mandataire de plusieurs groupements. Dans le cas où cette(ces) condition(s) ne serait (ent) pas respectée(s), l'ensemble des candidatures concernées seront rejetées. Un même opérateur économique pourra donc être mandataire que d'un seul groupement. Dans l'un des cas de défaillance, définis à l'article R2142-26 du CCP, d'un membre du groupement, le candidat peut demander à l'acheteur l'autorisation de modifier la composition du groupement. Par ailleurs, l'acheteur peut autoriser le candidat qui en fait la demande à se constituer en groupement entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché, avec un ou plusieurs des candidats invités à négocier ou un ou plusieurs des opérateurs économiques aux capacités desquels il a eu recours. Dans ces 2 hypothèses, les conditions suivantes doivent être remplies : 1/ Le groupement dispose des garanties économiques, financières, techniques et professionnelles exigées par l'acheteur pour participer à la procédure 2/ La constitution d'un groupement ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective entre ceux-ci. En outre, les candidats sont informés que l'acheteur se réserve la possibilité, après attribution du marché, d'exiger la transformation du groupement solidaire en « groupement conjoint avec mandataire solidaire » s'il considère que cela est nécessaire pour la bonne exécution du marché.

Arrangement finanziaġarju: Prix fermes pendant 12 mois et révisables annuellement après la 1ère année et les années suivantes Paiement à 60 jours à compter de la réception de la demande de paiement. Aucun acompte et avance ne sont prévus.

5.1.15. Tekniki

Ftehim qafas:

Ftehim qafas, mingħajr ma terġa' tinfetaħ il-kompetizzjoni

Numru massimu ta' parteċipanti: 1

Informazzjoni dwar is-sistema dinamika tax-xiri:

Ebda sistema dinamika ta' xiri

5.1.16. Aktar informazzjoni, medjazzjoni u rieżami

Organizzazzjoni tal-medjazzjoni: RATP

Organizzazzjoni tar-rieżami: Tribunal Administratif de Paris

Informazzjoni dwar l-iskadenzi tar-rieżami: Le référé précontractuel peut être introduit depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du marché. Le référé contractuel peut être introduit dans les conditions des articles L.551-13 et suivants du Code de justice administrative. Le recours en contestation de la validité du marché par un tiers peut être intenté dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées. Le contrat sera consultable sur demande écrite adressée par courrier à l'adresse postale indiquée dans le présent avis. La copie du contrat sera occultée des mentions couvertes par les secrets protégés par la loi, et sera envoyée à l'adresse indiquée dans la demande.

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist: RATP

Organizzazzjoni li tipprovdi aċċess offline għad-dokumenti tal-akkwist: RATP

Organizzazzjoni li tipprovdi iktar informazzjoni dwar proċeduri tar-rieżami: RATP

Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-parteeċipazzjoni: RATP

Organizzazzjoni li tipproċessa l-offerti: RATP

8. Organizzazzjonijiet

8.1. ORG-0001

Isem uffiċjali: RATP

Numru tar-reġistrazzjoni: 77566343801906

Indirizz postali: 54 quai de la Rapée Cedex Paris 12

Belt: Paris

Kodiċi postali: 75599

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Paris (FR101)

Pajjiż: Franza

Punt ta' kuntatt: Ivan Percy AGOSSOU

Email: ivan-percy.agossou@ratp.fr

Telefown: 06 61 70 29 90

Indirizz tal-internet: <https://www.ratp.fr>

Endpoint tal-iskambju ta' informazzjoni (URL): <https://ratp.bravosolution.com/>

Profil tax-xerrej: <https://ratp.bravosolution.com/web/login.html>

Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:

Xerrej

Organizzazzjoni li tipprovdi informazzjoni addizzjonali dwar il-proċedura tal-akkwist

Organizzazzjoni li tipprovdi aċċess offline għad-dokumenti tal-akkwist

Organizzazzjoni li tirċievi t-talbiet għall-partecipazzjoni

Organizzazzjoni li tipproċessa l-offerti

Organizzazzjoni li tipprovdi iktar informazzjoni dwar proċeduri tar-rieżami

Organizzazzjoni tal-medjazzjoni

8.1. ORG-0002

Isem uffiċjali: Tribunal Administratif de Paris

Numru tar-reġistrazzjoni: 17750005500013

Indirizz postali: 7 rue de Jouy Paris Cedex 04

Belt: Paris

Kodiċi postali: 75181

Sottodivizjoni tal-pajjiż (NUTS): Paris (FR101)

Pajjiż: Franza

Email: greffe.ta-paris@juradm.fr

Telefown: 0144594400

Indirizz tal-internet: <https://paris.tribunal-administratif.fr>

Rwoli ta' din l-organizzazzjoni:

Organizzazzjoni tar-rieżami

Informazzjoni dwar l-avviż

Identifikatur/verżjoni tal-avviż: a62baa4c-864b-4b19-86ae-ca0ce1ff022b - 01

Tip ta' formola: Kompetizzjoni

Tip ta' avviż: Avviż tal-kuntratt jew tal-konċessjoni – reġim standard

Sottotip tal-avviż: 17

Data ta' meta ntbagħat l-avviż: 02/07/2026 16:04:24 (UTC+00:00) Hin tal-Ewropa tal-Punent, GMT

Lingwi li bihom dan l-avviż huwa disponibbli uffiċjalment: Franciż

Numru tal-pubblikazzjoni tal-avviż: 463203-2026

Numru tal-ħarġa tal-ĠU S: 127/2026

Data tal-pubblikazzjoni: 06/07/2026